

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le sept du mois d'octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le trente septembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni dans la mairie, sous la présidence de M. CARLIERE Frédéric Maire.

La séance a été publique.

Etaient présents :

MM. CARLIERE Frédéric, FLEURY Philippe, GERON Michel, LEGROS Mathieu, LEPETIT Patrick, MOIZAN Gérard, REVOL Philippe et ROSE Marc.
Mmes CHEDRU Dominique, COZIC Bernadette, LEBER Sophie et VANIER Pascaline.

Pouvoirs :

Mme BOUREL Fanny donne pouvoir à M. LEGROS Mathieu.
Mme LAVILLE REVET Géraldine donne pouvoir à M. REVOL Philippe.
M. DENEUFVE Davide donne pouvoir à M. FLEURY Philippe.
M. VOGEL Benjamin donne pouvoir à Mme VANIER Pascaline.

Absents et excusés :

Mmes BACHELEY Françoise, BOUREL Fanny, FAUCHIER Elise, LAVILLE REVET Géraldine, LEROUX Christelle et MESNIL Virginie.
MM. COSTANTIN David, DENEUFVE David et VOGEL Benjamin.

Secrétaire de séance :

Mme COZIC Bernadette.

Le procès-verbal de la précédente séance est soumis à approbation.

Il est adopté à l'unanimité.

Sauf indication contraire, la délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur le Maire demande la suppression d'un point :

- ✓ Approbation du règlement intérieur de la salle culturelle La Ficelle

Monsieur le Maire demande l'ajout de deux points :

- ✓ Admission en non-valeur
- ✓ Remboursement de frais d'essence auprès de l'ACMG

Ces modifications sont adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés.

Question n° 1 : Chemin rural n°12**Lancement de la procédure de cession d'un chemin rural**

Le chemin rural n°12 sis entre la parcelle AK1 (propriété de Monsieur MALO) et AK2 (propriété du Département de la Seine-Maritime) est devenu une voie de liaison inutile sur 100 mètres de long et sur 7 mètres de large.

Compte tenu de la désaffectation du chemin rural susvisé, il est donc dans l'intérêt de la commune de mettre en œuvre la procédure du code rural, qui autorise la vente d'un chemin rural lorsqu'il cesse d'être affecté à l'usage du public.

Une enquête publique sera organisée conformément au code de la voirie routière.

Question n° 2 : Règlement de locations des salles municipales : Maison des Associations et salle des fêtes**Adoption du règlement intérieur**

Le règlement intérieur des salles locations est approuvé. Il est disponible en Mairie.

Question n° 3 : Infrastructures de recharges pour véhicules électriques**Validation du nombre de points de charge à intégrer dans le nouveau mode de gestion et de déploiement des bornes de recharges piloté par le Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime**

La proposition du SDE76 est la suivante :

- **Points de charge dont le coût est de 0 € pour la commune en fonction de la puissance et sous réserve de la proposition du candidat retenu :**
 - 0 Point de charge de 100 kW** sur un axe de transit structurant
 - 0 Point de charge de 50 kW** sur une aire de covoiturage
 - 2 Points de charge de 7 kW** sur un parking d'un pôle d'échange multimodal (gare)
- **Points de charge dont le coût est de 4050 € maximum par borne pour la commune ou, le cas échéant, le propriétaire du parking public en fonction de la puissance et sous réserve de la proposition du candidat retenu :**
 - 1 Point de charge de 3.5 kW** sur voirie pour habitants de logements collectifs sans parking privé
 - 4 Points de charge d'un minimum de 3.5 kW** répartis sur le(s) parking(s) public(s) soumis à la loi LOM et/ou Climat et Résilience
- **Parkings publics** soumis à la loi LOM et/ou Climat et Résilience :
 - *Eglise, rue du Bel Air (1 borne double)*
 - *RPA, rue St Jacques (1 borne double)*

La délibération est rejetée puisqu'à l'unanimité des membres présents et représentés, il est sollicité auprès du SDE76 des explications complémentaires étant donné que les emplacements proposés ne sont pas ceux demandés par la collectivité.

Question n° 4 : Avenant de désignation du lauréat**Approbation du concours de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du cœur de ville « les Places » et modification du montant de maîtrise d'œuvre du Collectif Arcade**

Suite à la publication d'un avis d'appel public à la concurrence le 16 mai 2022 sur le site de l'ADM76 et d'un jury de concours, qui s'est réuni le 28 juin 2022, l'équipe COLLECTIF ARCADE (mandataire) ECR ENVIRONNEMENT et ATELIER DE ST GEORGES ont été retenus pour assurer la maîtrise d'œuvre sur la base des critères d'évaluation des projets figurants dans le règlement de concours.

Au vu de l'augmentation du marché de travaux estimé d'un montant initial de 2 000 000.00 euros HT à 2 300 000.00 euros HT (estimation AVP ind B du 04/12/2023), le montant de la rémunération pour la mission de maîtrise d'œuvre a été réévalué définitivement, conformément à l'article 1.8 du cahier des clauses particulières du marché, à **291 300.00 euros HT** soit une augmentation de **12.6 %** (36 300.00 € HT)

Question n° 5 : Marché public de travaux pour l'aménagement d'un parking – Îlot Crédit Agricole
Attribution du candidat

Dans le cadre du marché public de travaux, Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le déroulement de l'attribution du candidat lors de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) en date du 29/07/2024.

Après discussion entre les membres du CAO, le jury a retenu le candidat **EBTP** pour la réalisation de l'aménagement du parking de 36 places à l'îlot du Crédit Agricole pour un montant de **193 867.35 euros HT**.

Candidat n°4 : EBTP

- Qualité technique : 38/40
 - Prix des prestations : 46.74/50
 - Délais et période d'exécution : 10/10
- Note finale obtenue : 94.74/100**

Question n° 6 : Local sis 7 place Godard des Vaux**Approbation de la location à Mme LEMAISTRE Emilie, gérante de « de vue à l'ouïe »**

La location du local sis 7 place Godard des Vaux (RDC) est approuvée au profit de Mme LEMAISTRE Emilie, gérante de la boutique en travaux « de vue à l'ouïe ».

Le loyer est acté au tarif de 465 euros mensuels avec un dépôt de garantie du même montant. Il est également entériné que les frais de baux seront à la charge Mme LEMAISTRE. L'Office Notarial « Notaires Seine Estuaire de Goderville » est chargé de la gestion de ce bien communal.

Question n° 7 : Logement 7A place Godard des Vaux**Approbation de la location**

La location du logement sis 7A place Godard des Vaux (1^{er} étage) est approuvée.

Le loyer est acté au tarif de **373 mensuels avec un dépôt de garantie du même montant**.

L'Office Notarial « Notaires Seine Estuaire de Goderville » est chargé de la gestion de ce bien communal.

Question n° 8 : Demande de subvention**Aide à l'acquisition de matériel de voirie**

- Acquisition d'un véhicule technique pour le service technique communal :

Devis pour l'acquisition : 10 990.00 € HT.

Taux de participation sollicité : 30% soit 3 297.00 €

Reste à charge pour la commune : **7 693.00 €**

Question n° 9 : Fonds de Solidarité Logement (FSL)
Participation 2024, 2025 et 2026

La participation de la commune au titre de l'année 2024, 2025 et 2026 au profit du Département de la Seine-Maritime est actée au tarif de **0.76 euros/habitant**.

Le montant total versé par la commune sera donc de **2 187.28 euros**.

Question n° 10 : Remboursement de matériel cassé
Association communale « Les Pastourelles »

Monsieur le Maire informe qu'une clé du bureau du gymnase a été cassée dans la serrure. Il a fallu changer le cylindre de la porte et refaire trois clés pour un montant de **141.84 euros**.

L'association des Pastourelles a donné son accord pour rembourser ce montant en lieu et place du Club des Jeunes.

Question n° 11 : Autorisation de recrutement sur emploi permanent
Service Etat civil

Un agent contractuel sera embauché dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire et un emploi permanent est créée sur le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions d'accueil et d'état civil à temps complet (35/35ème), à compter du 1^{er} octobre 2024. L'agent sera chargé des missions d'état civil, d'accueil du public et du recueil et traitement des titres d'identité. Le traitement sera calculé par référence à l'indice brut 367.

Aucun diplôme n'est exigé mais une expérience professionnelle dans les mêmes missions est fortement souhaitée.

Question n° 12 : Règlement intérieur des agents de service
Approbation du règlement de restauration scolaire

Le règlement intérieur des agents de service du restaurant scolaire est adopté. Un exemplaire dudit règlement est remis contre récépissé à chaque agent concerné.

Question n° 13 : Modification du montant de participation
Contrat de prévoyance et contrat santé

L'obligation du 1^{er} janvier 2025 de participer au contrat prévoyance à hauteur minimum de **7 euros par mois par agent** est actée ainsi que l'obligation à compter du 1^{er} janvier 2026 de participer au contrat santé à hauteur minimum de **15 euros par mois par agent**.

Question n° 14 : Admission en non-valeur
Approbation

Monsieur le Maire rappelle que le recouvrement des créances relève de la compétence du comptable public. A cette fin, il lui appartient donc d'effectuer toutes les diligences utiles et de mettre en œuvre l'ensemble des voies d'exécution forcée autorisée par la loi. Les créances sont déclarées irrécouvrables lorsque les procédures engagées par le comptable public n'ont pas pu aboutir au paiement des créances. Monsieur le comptable public propose d'admettre en non valeurs : **814.07 €**.

Question n° 15 : Remboursement de frais d'essence
Association communale « ACMG »

Monsieur le Maire informe que l'association communale « ACMG » a emprunté, avec accord de la Municipalité, le Minibus le 2 octobre dernier. Le plein d'essence du véhicule n'avait pas été refait par le dernier utilisateur, ce qui signifie que l'ACMG a refait le plein et qu'il convient en conséquence de la rembourser. Le ticket client en date du 2 octobre 2024 d'un montant de **95.49 euros** a été donné à la Mairie et ce montant sera remboursé à l'association communale.

Questions diverses et communications :

1. Leader Price

*Monsieur le Maire évoque la situation du magasin implanté sur la commune.
A ce jour, les salaires des employés ne sont plus versés et les loyers ne sont plus réglés.
L'édile fait part de son soutien auprès des salariés.*

2. Crédit Agricole

*Les travaux ont débuté le 1^{er} octobre 2024 pour une durée de six semaines.
Trente-six places de stationnement vont être créées.*

3. Pôle multimodal

*Ce dossier est sous la maîtrise d'œuvre de la Communauté de Communes Campagne de Caux.
Le plan de financement entre l'EPCI et la commune doit être revu et retravaillé puisque la commune ne peut pas financer plus que la Communauté de Communes.
Ce point doit être délibéré lors d'un prochain Conseil Communautaire.
A ce jour, les travaux n'ont toujours pas débuté ce qui devient problématique par rapport aux abris-bus et au projet communal « les Places ».*

Sans autre question ni remarque, la séance a été levée à 19h15 heures.

Extraits de délibérations adressés en version dématérialisée via ACTES

<i>QUESTION N° 1 REGISTRE DES DELIBERATIONS</i>	<i>PAGE 100</i>
✓ <i>Lancement de procédure de cession d'un chemin rural</i>	
<i>QUESTION N° 2 REGISTRE DES DELIBERATIONS</i>	<i>PAGE 101</i>
✓ <i>Adoption du règlement de locations des salles municipales : MDA et salle des fêtes</i>	
<i>QUESTION N° 3 REGISTRE DES DELIBERATIONS</i>	<i>PAGES 102 à 103</i>
✓ <i>Infrastructures de recharges pour véhicules électriques</i>	
<i>QUESTION N° 4 REGISTRE DES DELIBERATIONS</i>	<i>PAGE 104</i>
✓ <i>Approbation de l'avenant de désignation du lauréat pour l'aménagement « les Places »</i>	
<i>QUESTION N° 5 REGISTRE DES DELIBERATIONS</i>	<i>PAGE 105</i>
✓ <i>Attribution du candidat pour le marché de travaux de l'îlot du Crédit Agricole</i>	
<i>QUESTION N° 6 REGISTRE DES DELIBERATIONS</i>	<i>PAGE 106</i>
✓ <i>Tarifification de loyer pour le local sis 7 place Godard des Vaux</i>	
<i>QUESTION N° 7 REGISTRE DES DELIBERATIONS</i>	<i>PAGE 107</i>
✓ <i>Tarifification de loyer pour le logement sis 7A place Godard des Vaux</i>	
<i>QUESTION N° 8 REGISTRE DES DELIBERATIONS</i>	<i>PAGE 107</i>
✓ <i>Demande de subvention pour l'aide à l'acquisition de matériel de voirie</i>	
<i>QUESTION N° 9 REGISTRE DES DELIBERATIONS</i>	<i>PAGE 108</i>
✓ <i>Fonds de Solidarité Logement (FSL) – participation 2024, 2025 et 2026</i>	
<i>QUESTION N° 10 REGISTRE DES DELIBERATIONS</i>	<i>PAGE 109</i>
✓ <i>Remboursement de matériel cassé – association communale Les Pastourelles</i>	
<i>QUESTION N° 11 REGISTRE DES DELIBERATIONS</i>	<i>PAGE 110</i>
✓ <i>Autorisation de recrutement sur emploi permanent – service état civil</i>	
<i>QUESTION N° 12 REGISTRE DES DELIBERATIONS</i>	<i>PAGE 111</i>
✓ <i>Règlement intérieur des agents de service – restauration scolaire</i>	
<i>QUESTION N° 13 REGISTRE DES DELIBERATIONS</i>	<i>PAGE 112</i>
✓ <i>Modification du contrat de participation – contrat de prévoyance et contrat santé</i>	
<i>QUESTION N° 14 REGISTRE DES DELIBERATIONS</i>	<i>PAGE 113</i>
✓ <i>Admission en non-valeur</i>	
<i>QUESTION N° 15 REGISTRE DES DELIBERATIONS</i>	<i>PAGE 114</i>
✓ <i>Remboursement de frais d'essence – association communales ACMG</i>	